

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 6 JUILLET 2010 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
«LE BIVOUAC »**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin et spéciale du 15 juin 2010.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 29 juin 2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 29 juin 2010

5.3 Ordre de changement n° 3 – Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial – Sentier piétonnier Beaumont / Entreprises Paradis Paysagistes inc.

5.4 Autorisation de paiement du décompte n° 7 (final) / Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 (raccordement du DRAP + réparation de la conduite endommagée à l'entrée du DRAP) – Gilles Rochette et Fils inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Présentation des services de la firme Gardium

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

6.3 Dérogation mineure au 18, rue des Mésanges, lot 358-170

6.4 Dérogation mineure au 26, avenue du Soleil, lot 901-351

6.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10250-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis en zone 31-C

6.6 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10220-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives aux quais, galeries et accès aux aires de stationnement

6.7 Création d'une nouvelle catégorie d'emploi « secrétaire de direction et greffière adjointe »

6.8 Engagement d'un inspecteur en bâtiments et environnement

6.9 Régularisation du lot 680-4P / 6123, route de Fossambault

6.10 Occupation de lieux publics pour le Triathlon corporatif Rouge et Or le 10 septembre 2010

7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 7.1 Journal municipal
- 7.2 Site Internet
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2010
9. **VARIA**
10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

157-07-2010

1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

158-07-2010

2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2010 et spéciale du 15 juin 2010**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire du 1^{er} juin et spéciale du 15 juin 2010 tels que déposés.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 20 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux adoptés lors de cette séance.

Fin de la première période de questions à 20 h 10.

4. **CORRESPONDANCE**

Dépôt d'une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 29 juin 2010

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 29 juin 2010 et les invite à le consulter.

159-07-2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires 29 juin 2010

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du Conseil, la liste des comptes à payer au 29 juin 2010 totalisant 643 030,16 \$ et comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 21 116,29 \$ et 54 372,91 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 1000399 à ENB 1000496.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 29 juin 2010 totalisant une somme de 643 030,16 \$ et la liste des engagements ENB 1000399 à ENB 1000496, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

160-07-2010

5.3 Ordre de changement n° 3 – Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial – Sentier piétonnier Beaumont / Entreprises Paradis Paysagistes inc.

ATTENDU les recommandations de monsieur Martin Saint-Laurent, ingénieur de la firme CIMA+ datées du 28 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'ordre de changement n° 3 dans le cadre des travaux de bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial sur le sentier piétonnier Beaumont à *Entreprises Paradis Paysagistes inc.* pour un montant budgétaire de 31 000 \$;

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt 2008-01-9800.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

161-07-2010

5.4 Autorisation de paiement du décompte n° 7 (final) / Travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5 (raccordement du DRAP + réparation de la conduite endommagée à l'entrée du DRAP) – Gilles Rochette et Fils inc.

ATTENDU les recommandations de monsieur Ghislain Bolduc, ingénieur de la firme Roche Ltée et datées du 30 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme de 10 402,77 \$ plus taxes en paiement final à *Gilles Rochette et Fils inc.*;

Que cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10010-2009 et 2008-01-9800.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Présentation des services de la firme Gardium

Monsieur Rock André Caron de la firme Gardium fait la présentation des services qui seront offerts à la population au cours de la période estivale 2010.

162-07-2010

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 28 juin 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

163-07-2010

6.3 Dérogation mineure au 18, rue des Mésanges, lot 358-170

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 18, rue des Mésanges et désigné sous le lot numéro 358-170, laquelle vise à permettre la construction d'un mur de soutènement en cour avant d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 1,52 mètre et localisé directement sur la limite de la ligne de rue (mur complètement à l'intérieur de la propriété), alors que la norme réglementaire pour un mur de soutènement en cour avant est d'une hauteur maximale de 1,25 mètre et doit être localisé à une distance de 1 mètre de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation, soit les articles 10.2.1.1 et 10.2.1.2 du Règlement de zonage 2007-01-9125;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 28 juin 2010, la présente demande de dérogation et recommande d'accepter la dérogation mineure pour la hauteur du mur de soutènement et de refuser la dérogation mineure pour la localisation du mur de soutènement sur la limite de la ligne de rue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en ce qui a trait à la hauteur du mur de soutènement mais refuse la dérogation relativement à la localisation du mur de soutènement sur la limite de la ligne de rue.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Sur division du conseiller Jean Perron et de la conseillère Hélène Thibault

164-07-2010

6.4 Dérogation mineure au 26, avenue du Soleil, lot 901-351

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 26, avenue du Soleil et désigné sous le lot numéro 901-351, laquelle vise à permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 1,39 mètre d'une ligne de rue alors que la norme réglementaire maximale pour la marge avant dans la zone concernée (66-V) est de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT la disposition réglementaire visant l'objet de la présente dérogation, soit l'article 17.3.4 du Règlement de zonage 2007-01-9125;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 28 juin 2010, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de la refuser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-351.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

165-07-2010

6.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10250-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis en zone 31-C

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 afin de modifier, pour la zone 31-C, les usages qui sont autorisés et ceux qui sont prohibés;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 4 mai 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert

APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 10250-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis en zone 31-C, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

166-07-2010

6.6 Adoption du premier projet de Règlement numéro 10220-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives aux quais, galeries et accès aux aires de stationnement

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour modifier les normes concernant l'installation des quais, la construction des galeries, les accès aux aires de stationnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 afin de modifier les normes d'implantation des quais et galeries ainsi que les normes relatives aux accès aux aires de stationnement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 10220-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes relatives aux quais, galeries et accès aux aires de stationnement, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

167-07-2010

6.7 Création d'une nouvelle catégorie d'emploi «secrétaire de direction et greffière adjointe »

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de normaliser la situation et de créer une nouvelle catégorie d'emploi au poste de « secrétaire de direction et greffière adjointe »;

ATTENDU les recommandations du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

De nommer madame Céline Gilbert à titre de secrétaire de direction et greffière adjointe rétroactivement au 1^{er} janvier 2010 et que le salaire soit fixé à l'échelon 5 de cette catégorie d'emploi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

168-07-2010

6.8 Engagement d'un inspecteur en bâtiments et environnement

ATTENDU les besoins organisationnels de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler le poste d'inspecteur en bâtiments et environnement;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

Que la ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à l'engagement de monsieur Louis Montgrain à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement à compter du 26 juillet 2010. Le salaire est fixé à l'échelon 3 de la catégorie « Professionnel ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

169-07-2010

6.9 Régularisation du lot 680-4P / 6123, route de Fossambault

ATTENDU qu'il y a empiètement par la Ville sur le lot 680-4P appartenant à monsieur Gilles Gravel;

ATTENDU qu'il y a lieu de régulariser le dossier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien

APPUYÉ par le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU :

De procéder à l'achat d'une partie du lot 680-4P, propriété de monsieur Gilles Gravel, pour un coût symbolique de 1 \$;

De mandater monsieur Jean Bergeron, arpenteur-géomètre, afin de préparer une désignation de la partie de lot à acquérir ainsi qu'un nouveau certificat de localisation;

De mandater Me Mario Boilard, notaire, pour préparer l'acte de vente;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents nécessaires pour l'acquisition, par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, de cette partie du lot 680-4P;

Les fonds nécessaires pour les services professionnels devant être pris à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170-07-2010

6.10 Occupation de lieux publics pour le Triathlon corporatif Rouge et Or le 10 septembre 2010

ATTENDU la demande de monsieur Jean-Louis Tremblay, président du Club de triathlon Rouge et Or de l'Université Laval et de madame Denyse Turcotte, directrice générale de la Fondation des hôpitaux Enfant-Jésus – Saint-Sacrement (HEJ-SS) pour organiser la 7^e édition du Triathlon Corporatif Rouge et Or à la plage municipale ainsi que sur les rues du Quai, Gingras et la route de Fossambault le 10 septembre 2010;

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire encourager et favoriser la tenue de cette activité au profit de la Fondation HEJ-SS et du Club de triathlon Rouge et Or de l'Université Laval;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'occupation de la plage municipale ainsi que sur les rues du Quai, Gingras et route de Fossambault le 10 septembre 2010 de 8 h 30 à 15 h 30 pour la réalisation de cette activité-bénéfice; l'aménagement et le démantèlement des équipements nécessaires étant à la charge des organisateurs;

De décréter la fermeture partielle (une voie) des rues du Quai, Gingras et de la route de Fossambault entre la rue Gingras et la limite de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-

Cartier le 10 septembre 2010 de 8 h 30 à 15 h 30 afin d'assurer la réalisation de cette activité et d'assurer la sécurité des utilisateurs;

Que l'organisation du Triathlon Corporatif Rouge et Or 2010 obtienne tous les permis requis du ministère des Transports du Québec et de la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

De nommer l'organisation du Triathlon Corporatif Rouge et Or 2010 à titre d'organisme reconnu de la ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

7.1 Journal municipal

Monsieur le Maire informe la population que le journal L'Entre-Guillemets fait relâche en juillet. La prochaine parution est prévue le 27 août et la date de tombée pour les articles est fixée au 10 août prochain.

7.2 Site Internet

Monsieur le Maire fait le point sur les derniers développements au niveau du site Internet.

7.3 Soirée bénéfique de la Corporation nautique de Fossambault (CNF)

Monsieur le maire rappelle que la soirée bénéfique de la CNF se tiendra sur les terrains du Pavillon Desjardins samedi le 10 juillet et demande aux citoyens résidant dans le secteur d'être compréhensifs et tolérants relativement au dérangement que pourraient occasionner le bruit et les déplacements lors de cette activité.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Liste de la correspondance du mois de juin 2010

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de juin 2010 et invite les membres du conseil à la consulter.

9. VARIA

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 45, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Les vignettes pour embarcations non motorisées sur le lac.
2. Le service d'aqueduc sur la rue de la Tourelle.
3. Les changements au règlement modifiant les usages permis en zone 31-C.

4. L'impact sur le fait que la décision du conseil n'est pas unanime relativement à la demande de dérogation mineure pour le 18, rue des Mésanges

Fin de la seconde période de questions à 21 h 15.

171-07-2010

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kathleen Dawson Laroche
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21 h 15.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier